



CLARTÉS

Fédération Syndicale Unitaire

de Haute Vienne

N° 88 juin 2017

Trimestriel - prix : 0,30 € Directeur de la Publication : Nicolas Villacampa

CPPAP 0716 S 05312 Imprimé par nos soins ISSN 1268-5542

-Dispensé de timbrage -



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 06/06/2017



EDITORIAL

Après un quinquennat Hollande, qui a vu la mise en œuvre, à pas forcés, de réformes fortement contestées par une majorité de citoyens et d'organisations syndicales, notamment sur la loi Travail, le CICE, la réforme du temps scolaire dans le premier degré, la réforme du collège dans le second, ...nous voici donc confrontés à de nouvelles ? orientations politiques annoncées avec l'élection d'Emmanuel Macron.

Au plan du droit du travail, le nouveau Président souhaite légiférer par ordonnances durant l'été pour imposer sans débat des régressions majeures telles que la primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche, le plafonnement des indemnités prud'hommales en cas de licenciement abusif, la dilution du CHSCT dans une instance unique de représentation des personnels.

Au plan de la Fonction Publique, il est prévu 120 000 suppressions d'emplois de Fonctionnaires, dont 70 000 dans la Fonction Publique Territoriale, l'embauche par contrat, la hausse de la CSG pour les retraités, la retraite par points pour tous et le retour du délai de carence.

Au plan éducatif, nous jugerons aux actes mais au regard de son programme éducatif et de son libéralisme assumé, il y a fort à parier que les conflits ne tarderont guère à arriver. « La captation » de 6 000 à 10 000 postes d'enseignants sur les 60 000 environ créés ces dernières années, pour donner la priorité aux élèves du premier degré en REP et REP+, se fera obligatoirement par redéploiement. Le lycée, ses options et le bac, sont dans le viseur, les lycées professionnels seraient transférés aux régions...

Au-delà des conditions de travail, le fonctionnement des EPLE, le statut des personnels et leur « management », la valeur des diplômes, le fonctionnement des universités, ne tarderont pas à devenir problématiques, au regard des sacro-saints principes libéraux d'autonomie, de mise en concurrence, d'évaluation et liberté d'entreprendre !

Avec l'actuelle décomposition et recomposition politique de tous bords, nous ne savons pas à ce jour quelle sera la composition de la future Assemblée Nationale. Ce que nous savons, c'est que quel que soit le résultat des prochaines élections législatives, le syndicalisme de transformation sociale porté par la FSU et ses syndicats devra continuer de jouer son rôle de proposition et de contestation si besoin, dans l'intérêt des salariés ...et des usagers des Services Publics! ... Ce qui pose clairement le problème de l'efficacité syndicale, qui ne peut seulement se résumer à l'activisme d'un groupe réduit de militants.

Que ce soit dans le privé comme dans le public, les salariés se doivent de revenir à une syndicalisation de masse.

Ce serait le meilleur signal à donner aux serveurs de la finance, aux adeptes de l'individualisme, de la concurrence et de la dérèglementation.

Sans solidarité, point de salut !

Christophe Tristan - Nicolas Villacampa

Co-Secrétaires SD FSU 87

Sommaire:

EDITORIAL	1
Politiques éducatives : le programme du candidat Macron	2-3
Fin de l'AVEC en LIMOUSIN : signez la pétition !	4
COORDONNEES SYNDICATS FSU 87	4
Soutien aux GM&S	5
LE LSU, UN OUTIL SIMPLE ET PRÉCIS ?	6



Vous trouverez ci-dessous un résumé sur les propositions du candidat Macron pour l'éducation nationale.

Métiers/carrières

Le candidat s'engage à appliquer les accords de revalorisation PPCR. Il s'engage aussi à ne supprimer aucun poste dans l'Education nationale mais à en créer 5 000 sous son quinquennat et redéployer 12 000 enseignants au total, en réorientant entre 6 000 et 10 000 postes des 60 000 postes créés au cours du quinquennat Hollande.

Le mérite et l'individualisation sont au programme d'une gestion particulièrement managériale des enseignants.

Dans le cadre de l'extension de l'autonomie des établissements, les chefs d'établissement volontaires pourront recruter leurs enseignants, en premier lieu en REP.

Formation des enseignants :

Mieux accompagner les enseignants : dès leur entrée dans le métier et durant l'ensemble de leur carrière. Aucun professeur (hors choix motivé) affecté en zone prioritaire pendant les 3 premières années d'enseignement.

Meilleure reconnaissance de l'engagement des enseignants exerçant en REP+ (zones prioritaires), du premier et du second degré : prime annuelle supplémentaire de 3 000€ nets. Formation : formation en alternance étendue dès la licence pour les étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement. Formation continue : au moins trois jours par an pour tous (premier et second degré) ; formation adaptée aux besoins rencontrés dans sa classe – la moitié de ces heures de formation pourra être effectuée via des modules en ligne.

Systeme éducatif

« la priorité doit être accordée à l'acquisition des fondamentaux en maternelle et en primaire, puis à l'accompagnement personnalisé et à l'orientation au collège. Le lycée doit préparer aussi bien à une inser-

tion professionnelle rapide et réussie qu'à la poursuite d'études supérieures. »

Pour les écoles

Faire de la crèche un instrument de lutte contre les inégalités. Rythme élevé de création de places en crèches (rien de chiffré, ni de concret) ;

Donner la priorité à l'apprentissage des fondamentaux "lire, écrire, compter" dans le pré-scolaire, en maternelle et au primaire. Diviser par deux les effectifs des classes de CP et de CE1 en REP et REP+.

Renforcer la relation avec les parents et encourager l'implication de bénévoles (notamment étudiants et retraités) et d'associations.

Généraliser la « mallette des parents » – trois réunions annuelles – pour renforcer la place des parents ; en maternelle, implication de jeunes engagés dans le cadre du service civique, afin d'appuyer les professeurs, particulièrement pour la maîtrise du langage.

Introduction, au début de chaque année, de bilans personnalisés, de la classe de grande section à la troisième. Individualisation renforcée des apprentissages (développement des supports numériques pour faire évoluer les pratiques pédagogiques) ; stages de remise à niveau en fin d'été entre le CP et le CM2 (assurés par des enseignants volontaires, qui seront rémunérés à ce titre).

Pour les locaux : fonds d'investissement de 200 millions d'euros pour aider les communes. Les communes pourront, en mai et juin, faire remonter leur besoin d'aménagement. Le temps des travaux, quand il n'y aura pas de solution, deux enseignants feront classe dans la même salle.

Rythmes scolaires. Un décret donnera aux maires la possibilité de revenir sur la réforme des rythmes scolaires. Les communes ont le soin d'organiser le temps périscolaire "sans contrainte".

Laisser aux communes – en lien étroit avec les écoles de leur territoire – le soin d'organiser le temps périscolaire sans contrainte.

Pour les collèves

Renforcer l'accompagnement et les dispositifs d'orientation au collège et au lycée. Accompagnement et études dirigées instaurés après la classe. Retour de l'accompagnement éducatif en collège, supprimé, hors ZEP en 2015. Stages de remise à niveau pour les collégiens les plus en difficulté (enseignants volontaires et **bénévoles** prévus à cet effet). Dans le parcours de tous les étudiants de France, il y aura un trimestre dédié à cette activité.

Assouplissement des EPI : un arrêté publié cet été assouplira les conditions de mise en œuvre. Les établissements volontaires pourront construire des "EPI maison", ce qui permettra par exemple de restaurer des "parcours bilangues" (langue ancienne ou langue européenne). L'autonomie permet de renvoyer les décisions « au local » : 2 problèmes majeurs : l'éclatement du cadre national, et la division prévisible au sein des équipes.

Pour les lycées

Au lycée, revoir la forme du baccalauréat (4 matières obligatoires à l'examen final et le reste en contrôle continu) afin de rendre possibles de nouvelles formes d'organisation du temps scolaire et de nouveaux parcours, qui prépareront mieux à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle. (*ici, il faut aussi compter avec la sélection qui s'opérera post-bac puisqu'il est prévu un niveau exigible à l'entrée dans telle ou telle université, et donc des stages de remise à niveau durant l'été.*). Corollaire à l'autonomie des établissements, mise en place d'une évaluation constituée de diagnostics réguliers (tous les 3 ans) et si besoin de mesures d'accompagnement spécifiques.

Pour les lycées Professionnels

Garantir à chaque jeune Français une insertion professionnelle réussie. Développement des périodes de pré-apprentissage, et des filières en alternance dans tous les lycées professionnels. Implication des branches professionnelles dans la définition des programmes et dans l'organisation des formations. Simplification des démarches

pour les entreprises et les jeunes ; affectation de l'ensemble de la taxe d'apprentissage à son financement.

Faire de l'alternance le cœur de l'enseignement professionnel. Mise en place d'un « sas » de préparation à l'alternance à la fin du collège pour s'assurer que les élèves maîtrisent les savoirs de base et sont en capacité de s'intégrer à leur entreprise d'accueil. Instauration d'un quasi-monopole de l'alternance comme voie d'accès aux emplois de qualification moyenne.

Rendre l'apprentissage plus attractif pour les entreprises comme pour les jeunes ; simplifier les règles de l'apprentissage, transparentes et lisibles pour les entreprises comme pour les jeunes : rassembler les aides et subventions existantes dans une aide unique qui sera fonction de la taille de l'entreprise et du niveau de qualification de l'apprenti ; guichet unique permettant d'enregistrer le contrat d'apprentissage et la demande des aides ; faire converger les deux contrats d'alternance qui existent aujourd'hui en un contrat unique, souple, adapté à la demande des entreprises et des branches, sans borne supérieure d'âge ; la totalité de la taxe d'apprentissage sera affectée au financement de l'apprentissage.

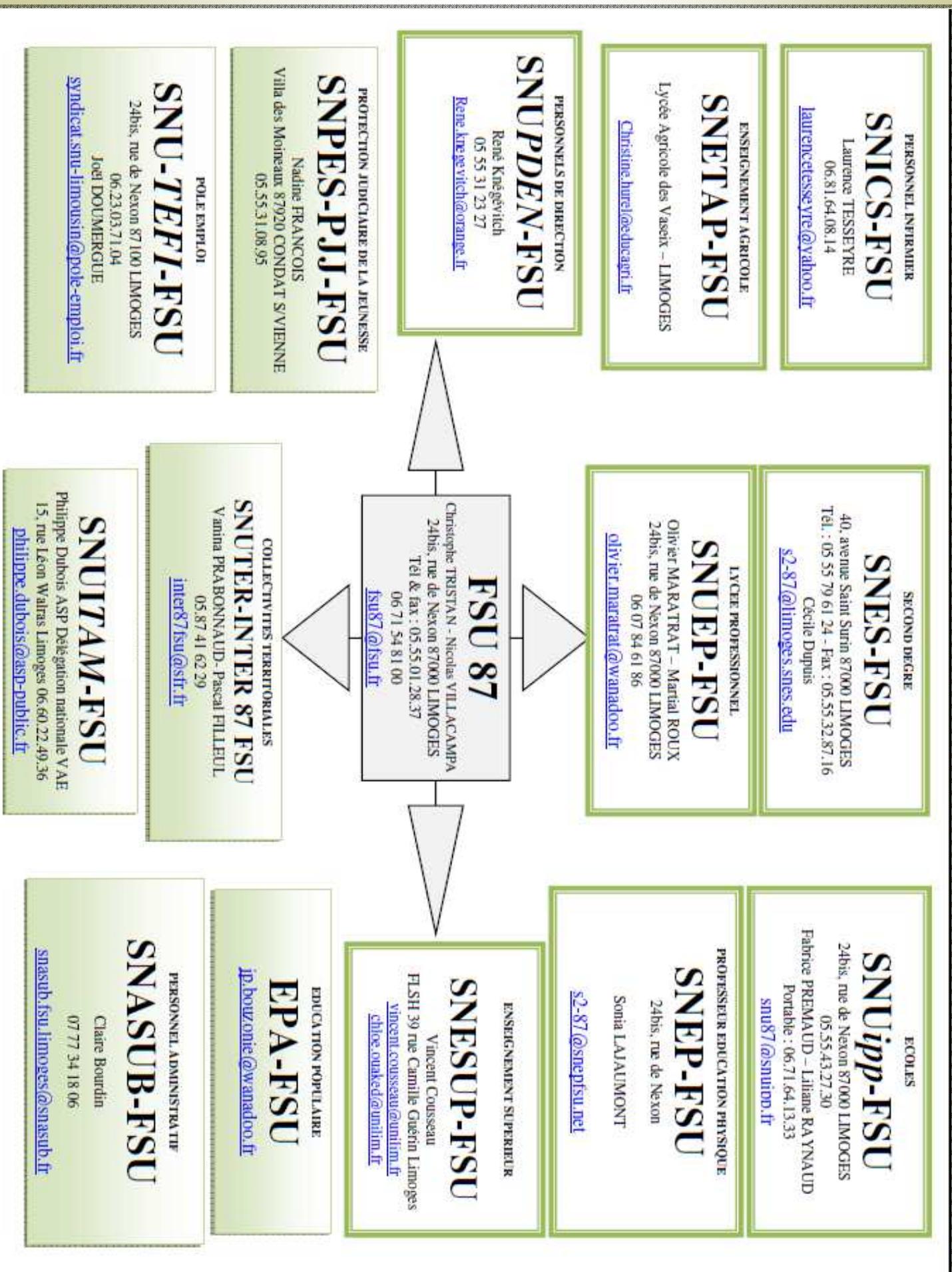
Pour l'enseignement supérieur et la recherche

Donner aux universités une autonomie réelle. Quelques points relevés dans la presse du Snesup : comprendre dans les propositions d'EM qu'il veut une autonomie administrative forte, mâtinée de contractualisation, possible prélude à une privatisation de l'enseignement. Rôle des CA ? Fonctionnement démocratique des établissements ? La gestion de la masse salariale et le recrutement des enseignants chercheurs relèvent de l'autonomie de l'université mais restent soumis à évaluation a posteriori. L'université Macron est fortement orientée par une stratégie de professionnalisation et de soumission au marché de l'emploi et au secteur privé (*ex : 100000 places en licence pro 3 ans, alternance...*) Pour les étudiants : bourses au mérite, offres de logement supplémentaires, ouverture des bibliothèques le week-end...



Avec la FSU,
pour le Service Public !







Le Directoire de l'AVEC (Agence de valorisation économique et culturelle) en Limousin a annoncé dans un Communiqué de presse publié le 15 mai, la fin des activités de

l'AVEC, du fait de l'arrêt du subventionnement par la Région Nouvelle Aquitaine de cette agence créée en 1985 par l'ancienne Région Limousin (d'abord sous le nom d'ATCRL, puis de « Avec en Limousin » à partir de 2010). La subvention de la Région représente 83 % du total des ressources de l'AVEC.

Cette annonce, pour brutale qu'elle soit, n'est hélas pas une surprise, elle avait été présentée en début d'année aux salariés.

C'est néanmoins une très mauvaise nouvelle pour la culture sur le territoire du Limousin. L'AVEC et ses 18 salariés font vivre de nombreux services en Limousin en direction des acteurs culturels et du grand public : Parc de matériel, Géoculture, Accompagnement des acteurs culturels, site d'information « culture en Limousin », ... Au moins 300 structures en Limousin bénéficient de l'appui de l'AVEC.

L'avenir de ces activités est loin d'être assuré, même si certaines d'entre elles (comme le parc de matériel) seraient transférées à d'autres structures, et d'autres reprises en direct par la Région.

Signez la pétition en ligne qui est adressée au Président de la Région.

Quel avenir pour les 18 salariés ?

Les salariés de l'AVEC Limousin se mobilisent et ont mis en ligne une tribune.

On leur promet aujourd'hui qu'ils seront repris soit directement par la Région, soit par d'autres structures ou agences et qu'il n'y aura pas de mobilité géographique forcée. Néanmoins, chaque fois qu'ils veulent parler projet et activité, ils n'obtiennent aucune réponse de la part de la Région. Cette attitude reflète à minima un désintérêt de la Région pour les projets de développement portés par l'AVEC.

A suivre également sur Facebook et Twitter

La FSU du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine apporte son soutien aux salariés de l'AVEC et à leurs représentants. Nous continuerons à répondre à leurs demandes d'information, nous appuierons leurs démarches auprès de la Région.

Soutien aux GM&S

Les syndicats CGT métallurgie et FO de GM&S La Souterraine avaient appelé à un rassemblement devant leur entreprise le mardi 16 mai. La FSU 87 y était représentée pour marquer sa solidarité avec les salariés de l'entreprise, mais aussi avec les problèmes de fond soulevés.

Les salariés de cette entreprise ont mené une action déterminée, allant jusqu'à la découpe, jour après jour, des machines-outils de travail ... l'usine elle-même ayant été piégée avec des bonbonnes de gaz ... comment ont-ils pu en arriver là ?

Après 40 années de bons et loyaux services, les constructeurs automobiles Français ont, selon l'intersyndicale, planifié et organisé leur désengagement du site industriel GM&S. Renault depuis 2010 et Peugeot depuis 2014, ces deux groupes prétendant n'avoir pas eu confiance envers les anciens actionnaires... certes!

Mais depuis le 2 décembre 2016, cette entreprise s'est retrouvée en redressement judiciaire et donc sans actionnaire cupide. Les salariés attendaient donc qu'on leur remette la charge de travail retirée depuis plusieurs années, d'autant

plus que des repreneurs sérieux étaient intéressés, ayant visiblement la confiance des constructeurs. Alors personne ne comprend cet entêtement à vouloir les faire disparaître ?

L'Etat et la Région Nouvelle Aquitaine ont, pour l'instant, évité la liquidation judiciaire en finançant la période d'observation à hauteur de 1.7M€. L'Etat pourtant actionnaire des deux constructeurs n'ayant aucune emprise sur leurs décisions et stratégies industrielles. Etonnant ?

Les multiples actions menées ont obligé à une intervention au plus haut niveau de l'Etat, débouchant sur la promesse des deux constructeurs Renault et Peugeot, d'augmenter le carnet de commandes ...

Le tribunal de commerce de Poitiers a, par délibération en date du 23 mai, prolongé la période d'observation judiciaire pour GM&S jusqu'au 30 juin. Les salariés ont donc suspendu leur mouvement mais restent vigilants et mobilisés dans l'attente des propositions d'un repreneur. Date butoir, le 7 juin.



SNUipp-FSU

Le LSU, un outil simple et précis ?

« Le livret scolaire unique du CP à la troisième »

Selon le Ministère, le nouveau livret scolaire unique de l'école et du collège est « un outil simple et précis pour rendre compte aux parents des acquis et des progrès de leurs enfants et restituer ainsi une évaluation plus complète et exigeante ». Suivant les recommandations de la conférence nationale sur l'évaluation des élèves, ce nouveau livret devait être accessible en ligne fin 2016 afin que parents et élèves puissent en prendre connaissance lorsqu'ils le souhaitent. Qu'en disent les syndicats de la FSU concernés ?

Ecoles : parole au SNUipp-FSU

« Trop d'incertitudes sur la confidentialité, inutilité, surcharge de travail pour les enseignants, »...

Le SNUipp-FSU a demandé un moratoire sur la mise en place du livret scolaire unique numérique.

Le syndicat demande la publication du bilan de la phase test opérée par le ministère au printemps dernier. Lors du CSE, il a refusé de voter l'arrêté

réglementant le LSUN du fait d'un trop grand nombre d'incertitudes concernant la confidentialité des données, la charge de travail pour les enseignants et les directeurs, la lisibilité pour les parents et l'intérêt pédagogique pour les élèves.

Alors que les nouveaux programmes n'ont pas été envoyés aux enseignants en version papier, trop cher sans doute, toutes les écoles ont été destinataires d'un "magnifique" 4 pages imprimé en couleur sur beau papier envoyé par le ministère de l'éducation à destination des familles (un exemplaire par famille !!!) expliquant le livret scolaire unique ...

Alors que le livret scolaire unique n'est pas mis en place, qu'il n'a pas été testé, qu'il est contesté par de nombreux pédagogues, que le SNUipp-FSU a demandé à maintes reprises qu'il y ait un moratoire sur ce livret avant de généraliser son usage, que le courrier qui accompagnait ces publications n'était même pas signé, que dans d'autres départements, les DASEN ont déjà communiqué pour dire de ne pas les distribuer, le SNUipp-FSU 87 a appelé les professeurs des écoles à suspendre la distribution de ces brochures et s'est adressé à l'IA-DASEN pour obtenir des éclaircissements.

